



ALLONS

Commune adhérente depuis 2008

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

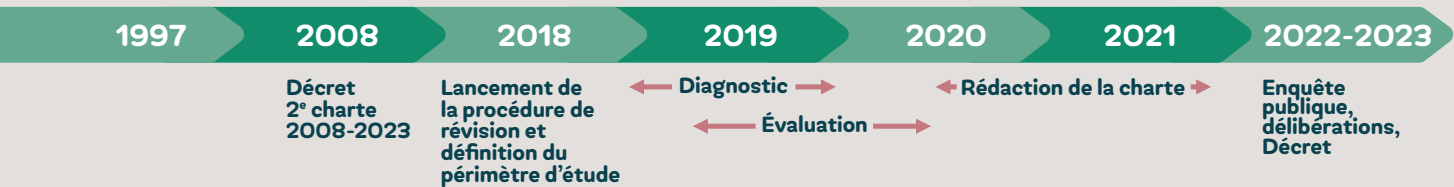
Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Inventaires citoyens de la biodiversité : 12 inventaires participatifs de la faune et de la flore qui ont réuni 98 participants.es (2012) et conception du cahier de la biodiversité d'Allons (2013).
- Inventaire des colonies de **petits rhinolophes** sur le territoire du Parc et suivi annuel (depuis 2012) d'un gîte majeur sur Allons.
- Appui technique et fourniture de plants pour la création d'un **verger conservatoire d'arbres fruitiers** anciens dans le cadre du jardin de la biodiversité créé par la commune (68 vergers conservatoires créés sur le Parc). Fournitures de plans également pour la place du souvenir Français, l'esplanade du cimetière ainsi que pour 10 petits espaces privés. Avec les 22 arbres commandés pour 2020 cela fera une centaine d'arbres fruitiers plantés sur la commune.
- Accompagnement à la mise en place d'**hôtels à abeilles sauvages** des Alpes.
- 22 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune, et 2 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés devant la chapelle Saint-Martin.
- Suivi du projet de restauration et valorisation de la tour et de la **chapelle Saint-Martin**.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : conférences sur l'agriculture (2009) ; commémoration de « 1851, un soulèvement pour la République » (exposition et spectacle ; publication d'un courrier scientifique en 2011) ; animation sur la pollution lumineuse à l'occasion de la fête du Pain (2017).
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école primaire et le collège de St-André-les-Alpes sur l'environnement, l'eau, le patrimoine, la vie du territoire...
- Patrouilles **écogardes** saisonnières : sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, du camping sauvage et de l'emploi du feu.

- Participation à plusieurs **événements culturels** organisés par la commune : fête du pain avec stand sur le compost, film anniversaire 20 ans de passions communes, présentation de la vie de l'amiral De Richery né à Allons, journée thématique sur les abeilles.
- Enrichissement du **site internet** communal par la parution d'articles sur les enjeux face aux changements climatiques et à la transition énergétique.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Réalisation d'une note d'opportunité sur la faisabilité d'une **microcentrale hydroélectrique** sur le captage d'eau communal (en lien avec l'association GERES : Groupement d'études et de recherches sur l'environnement et la solidarité).
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : aide technique et financière pour la rénovation du parc d'éclairage public et des travaux sur la mairie (changement des ouvrants) ;
- Promotion de la **randonnée** : réalisation d'une fiche randonnée : tour des Champons et crêtes des Serres ; valorisée dans www.cheminsdesparcs.fr
- Accompagnement du projet de piste équestre.
- Accompagnement du porteur de projet **l'Arc en Verdon** dans l'obtention d'une aide LEADER pour le développement de l'activité d'archerie.



AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon dans l'élaboration de son **plan local d'urbanisme intercommunal** : aide à la rédaction du cahier des charges pour sélectionner le bureau d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions.
- Accompagnement de la commune dans une réflexion réglementaire visant à réguler la **circulation des véhicules à moteur en espace naturel** pour répondre aux conflits d'usages croissants et l'altération des milieux.
- Installation d'un **relais radio** sur le site de Chamatte (pour la sécurité et l'alerte secours des professionnels touristiques d'activités de pleine nature, les agents

publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et les agents communaux (la commune est adhérente à ce réseau Sécurité Verdon).

- Accompagnement du projet de **requalification de l'ancienne gare** du train des Pignes d'Allons – Argens (restauration et vente de produits locaux, parcours VTT électrique, archerie, parcours pêche, expositions...).
Projet suspendu à l'obtention des financements.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques).

- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pies grièches, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...

- Cartographie et fiches descriptives d'environ **300 zones humides**.

- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.

- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.

- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.

- Création d'**outils pédagogiques** : fiches ressources, malles et espaces pédagogiques sur différents thèmes (patrimoine bâti, pastoralisme, biodiversité, urbanisme...).

- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).

- Nombreuses **éditions** valorisant les patrimoines, les savoir-faire et les initiatives: 9 courriers scientifiques, *l'Almanach du Verdon*, lettres d'informations du Parc (7) et lettre *Inf'Eau*, guides pratiques / rapports / synthèses d'étude (16), Cahiers de la biodiversité (7).

- **Outils numériques** : système d'information territorial, site Internet, page Facebook du Parc, newsletters (8), le portail culturel Mescla, site interParcs Chemins des Parcs, centre de ressources, vidéos (51) sur la chaîne Youtube du Parc, outil 3D pour restauration du Colostre, site Internet pour valoriser les actions éducatives des Parcs.

- **Sensibilisation des visiteurs** et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites).

- Opération **écogardes** (depuis 2002): patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.

- **Audit des consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics pour 8 collectivités volontaires.

- **Promotion de la randonnée et des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1), partenariats avec les offices de tourisme, édition et vente de fiches de randonnée des sentiers communaux ; création et promotion de 4 GR de pays-tours du Verdon.

- **Marque valeurs Parc** : attribution de la marque à 50 acteurs touristiques (hébergements, activités de pleine nature) ; formations et valorisation à l'échelle régionale en lien avec le comité régional du tourisme et les autres Parcs (Mes Esca'parcs, portail de l'écotourisme...).

- **Permanences de conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc : 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013) ;

- **Programme d'actions du Contrat rivière** : appui technique et financier sur 35 projets de stations d'épuration (21 réalisées, 14 en cours), de schémas directeurs eau potable ou assainissement, de 18 toilettes sèches...

- **Partenariat** avec la société du canal de Provence pour développer une solidarité aval/amont : contribution au financement des projets locaux d'amélioration de la qualité de l'eau (près de 3 millions d'€ en 12 années).

INFOS PRATIQUES

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdUVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Participez aux événements du Parc
retrouvez les dates sur
parcduverdon.fr/agenda

Suivez la révision de la charte
parcduverdon.fr/verdon2038

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr